

ASSEMBLÉE NATIONALE30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 32200 à 32221

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 1^{er} du projet de loi ouvrant la privatisation de GDF alors que d'autres voies sont possibles pour construire un pôle en matière d'énergie. Mais aussi de mettre un terme à l'ouverture du marché en matière de fournisseur d'électricité.

Par ailleurs, il n'y a aucune obligation à avoir comme préalable l'ouverture du marché ni la privatisation pour garantir de la tarification sociale en matière de fourniture d'énergie.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 32200 de M. Daniel Paul
Adt n° 32201 de M. Asensi
Adt n° 32202 de M. Biessy
Adt n° 32203 de M. Bocquet
Adt n° 32204 de M. Braouezec
Adt n° 32205 de M. Brard
Adt n° 32206 de M. Brunhes
Adt n° 32207 de Mme Buffet
Adt n° 32208 de M. Chassaigne
Adt n° 32209 de M. Desallangre
Adt n° 32210 de M. Dutoit
Adt n° 32211 de Mme Fraysse
Adt n° 32212 de M. Gérin
Adt n° 32213 de M. Goldberg
Adt n° 32214 de M. Gremetz
Adt n° 32215 de M. Hage
Adt n° 32216 de Mme Jacquaint
Adt n° 32217 de Mme Jambu
Adt n° 32218 de M. Lefort
Adt n° 32219 de M. Liberti
Adt n° 32220 de M. Sandrier
Adt n° 32221 de M. Vaxès